



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2039

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Langlet Santy - Acquisitions foncières et études pré-opérationnelles - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

Conseil du 11 septembre 2017**Délibération n° 2017-2039**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Langlet Santy - Acquisitions foncières et études pré-opérationnelles - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'opération Lyon 8° - Langlet Santy fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

Le quartier de Langlet Santy est un des 4 quartiers d'intervention prioritaire de la politique de la ville sur le 8° arrondissement de Lyon. Avec près de 800 logements, il est marqué par une forte précarité sociale et économique de ses habitants.

La morphologie de ce quartier est très contrastée. En partie sud, la résidence Maurice Langlet, très imposante avec des tours de 15 étages séparées de l'avenue Paul Santy par une barre de 10 étages, présente une forte densité de population concentrée sur un espace très réduit. La partie nord, le secteur Comtois, se caractérise par un passage traversant piéton sous immeuble et une multiplicité des propriétés dans un tissu urbain hétérogène.

Ces 2 secteurs connaissent des problématiques de gestion et de tranquillité importantes. Si les logements des tours de la résidence Maurice Langlet sont appréciés par les habitants et leur qualité renforcée par un important programme de réhabilitation mené par le bailleur, l'organisation urbaine du quartier reste problématique avec des résidences fermées sur elles-mêmes, notamment au nord avec la résidence de la Société d'aménagement et de construction de la Ville de Lyon (SACVL), des équipements publics enclavés comme le centre social et un clivage fort de l'ensemble avec son environnement immédiat.

Pour ces raisons, le quartier a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional lors du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en décembre 2014. A ce titre, il est inscrit dans le protocole de préfiguration ANRU qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil de Métropole le 19 septembre 2016

II - Les enjeux du renouvellement urbain

Les enjeux du projet urbain définis dans le protocole de préfiguration sont les suivants :

- ouvrir le quartier sur son environnement et le rendre plus attractif en améliorant le fonctionnement de certains équipements,
- améliorer le fonctionnement social du quartier et renforcer le caractère urbain de cette séquence de l'avenue Paul Santy,
- requalifier durablement le cadre de vie et faciliter la gestion du quartier,
- développer l'attractivité de ce secteur et diversifier l'offre de logement,

- favoriser les liaisons inter-quartiers en désenclavant les résidences sociales et en ouvrant davantage le passage Comtois.

Si ces enjeux ont été traduits par des orientations urbaines, il s'agit désormais de lancer des études pré-opérationnelles afin de définir plus précisément le contenu du projet urbain.

III - La stratégie foncière et la composition urbaine

La mise en œuvre du projet de renouvellement urbain nécessite de renforcer la maîtrise foncière publique et, en particulier, celle du passage Comtois. En effet, la complexité du site et de la multiplicité des propriétés nécessite le recours à un outil foncier actif.

Ainsi, par délibération n° 2016-1693 du Conseil du 12 décembre 2016, la Métropole de Lyon a instauré un droit de préemption urbain renforcé qui permet une veille active sur l'ensemble des transactions immobilières intervenant sur le périmètre arrêté. Le cas échéant, la Métropole pourra se porter acquéreur par voie de préemption ou amiable, des emprises nécessaires au projet.

Pour réaliser des premières acquisitions, assurer une veille foncière et lancer les études pré-opérationnelles, une individualisation partielle d'autorisation d'engagement est sollicitée pour un montant de 800 000 € TTC répartis de la manière suivante :

- 700 000 € TTC pour les acquisitions foncières ;
- 100 000 € TTC pour les études pré-opérationnelles ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement d'acquisitions foncières dans le cadre de la mise en œuvre du droit de préemption urbain renforcé et du projet d'aménagement du secteur Langlet Santy et passage Comtois à Lyon 8°.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 200 000 € en 2018,
- 400 000 € en 2019,
- 200 000 € en 2020,

sur l'opération n° 0P17O5408.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.